



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

PROROGATION D'ARRETE DE LA CIRCULATION –

Le Maire de la Commune de VAUDREUILLE

Vu la demande en date du 29/04/2026 par laquelle Monsieur DESCLAUX Simon, agissant pour le compte de l'entreprise COLAS France, Agence de RODEZ, demande la prolongation de son autorisation de travaux de création d'un branchement assainissement.

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213.1 à L2213.6 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie – signalisation temporaire ;

Vu l'intérêt général ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours ;

Considérant **qu'un délai supplémentaire est nécessaire à cette réglementation,**

ARRETE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté proroge les dispositions prises, à savoir que la circulation et le stationnement sont strictement interdits, **jusqu'au Vendredi 15 Mai 2026 inclus :**

60-90 BOULEVARD DU BOIS DE L'ENCASTRE

Article 2 : L'accès des services de secours, des services de police et de gendarmerie devra être possible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : L'entreprise **COLAS FRANCE** devra tenir la voie publique en état de propreté aux abords du chantier et sur les points ayant été salis par suite de ces travaux et rendre ainsi les voies conforme à l'état d'origine.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de VAUDREUILLE et la Gendarmerie de Revel sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en mairie.

Ampliation de cet arrêté sera fait au :

- SDIS31
- Service mobilité de la Haute Garonne
- Police municipale de Revel (31)

Fait à VAUDREUILLE, le 30 Avril 2026

Mr Le Maire – J. LAGOUTTE



Ouverture de la Mairie: Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 – Jeudi de 9h00 à 18h00

Permanence téléphonique : Vendredi de 09h00 à 12h00